



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion du 14 septembre 2022

Rencontre avec les syndicats de directeurs

Ordre du jour

Point sur les postes de chefs d'établissements en Ile-de-France

Bilan de la campagne d'évaluation 2021 et organisation de la campagne 2022

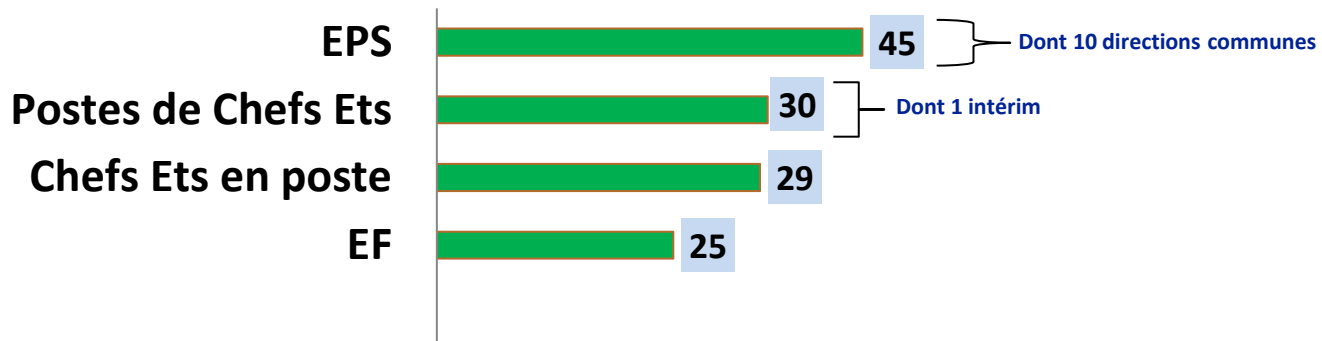
Accompagnement du parcours professionnel des Directeurs en Ile de France en lien avec les offres du CNG

Point sur les postes de chefs d'établissements en Ile de France

Chefs d'établissements publics de santé en Ile-de-France (hors AP-HP)

Les DH

Situation au
1^{er} septembre 2022



Les D3S

38 D3S recensés en Ile de France à ce jour
62 Etablissements dont 14 directions communes

Répartition des Directeurs par département

département	DH	D3S	Total
75	2	0	2
77	4	9	13
78	5	2	7
91	4	5	9
92	5	11	16
93	3	6	9
94	3	3	6
95	3	2	5

Bilan de la campagne d'évaluation 2021 et organisation de la campagne 2022

Retour sur la campagne 2021

- 9 août 2021 : prise de fonction d'Amélie VERDIER à la Direction générale de l'ARS d'Île de France et lettre de cadrage adressée à tous les Directeurs (DH et D3S)
 - 29 DH chefs d'établissements publics de santé et 38 Directeurs chefs d'établissements sanitaires sociaux et médico sociaux évalués en Ile de France en octobre 2021
 - Part résultats de la PFR notifiée à tous les Directeurs DH et D3S en novembre 2021
 - Toutes les évaluations réalisées ont été transmises au CNG
 - Tableaux d'avancement adressés au CNG pour l'accès au grade de classe exceptionnelle dans les délais (5 DH proposés pour l'accès au grade dont 2 promus et 3 pour l'accès à l'échelon spécial du grade dont 2 promus)
-

campagne d'évaluation 2022 - organisation

- **Diffusion de l'instruction du CNG**

Diffusion, début juillet de l'instruction **du CNG** qui fixe les grands principes de la campagne d'évaluation 2021 et du support d'évaluation à tous les Directeurs

- **La lettre de cadrage**

Une lettre de cadrage adressée le 28 juillet à tous les chefs d'établissement (DH et D3S) par la Direction du pôle RH en santé, reprenant :

- La présentation générale de la campagne d'évaluation
- Un rappel des grands principes de l'évaluation
- Les objectifs prioritaires de la région, en lien avec les grands axes de la politique de santé
- Le calendrier de la campagne d'évaluation
- **Organisation des entretiens**

Répartition des entretiens entre **la DG de l'ARS** (14 DH) **la DGA** (6 DH) et les **Directeurs des Délégations départementales** (9 DH) et (38 D3S) ; dispositif interne ARS **d'harmonisation** pour garantir l'équité de l'évaluation

Campagne 2022 - fixation des objectifs

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de :

- La poursuite de la mise en application des mesures du ségur de la santé et du plan métiers du grand âge et de l'autonomie
- La mise en œuvre opérationnelle des propositions de la mission flash pour les soins urgents et non programmés (mission « BRAUN »)

Ils sont articulés autour des thématiques suivantes :

- Mise en œuvre de mesures destinées à développer l'attractivité des établissements en matière de ressources humaines
 - Renforcement de la participation des usagers et des proches à la vie des établissements
 - Amélioration de l'organisation territoriale et du pilotage financier
 - Accélération du déploiement du numérique en santé
-

Campagne 2022 – régime indemnitaire

A l'issue de l'évaluation, l'évaluateur doit indiquer au Directeur le coefficient d'évolution de la part résultats de la PFR qui doit être en adéquation avec l'évaluation réalisée.

DH :

La majorité des DH évalués (soit 86 %) au maximum du coefficient et des possibilités d'évolution réduites pour les autres Directeurs (14%)

D3S :

- 55 % des DS3 au maximum du coefficient
 - 16 % des D3S proches du plafond
 - Des possibilités d'évolution pour 29 % des D3S
-

Calendrier

Début juillet 2022

- Lancement de la campagne d'évaluation 2022

Pour le 2 septembre 2022

- Retour aux DD des supports d'évaluation CNG pré-remplis par les chefs d'établissement + avis Président CS

**Du 19 au 30 septembre
2022**

- Réunions siège/DD de préparation des évaluations

Du 5 au 31 octobre

- Entretiens d'évaluation

Avant fin novembre 2022

- Envoi des supports d'évaluation aux évalués à retourner signés dans un délai de 7 jours
 - Notification de la décision d'attribution de la PFR
-